



BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX DU CROUS

- 1- **Pour demander une bourse sur critère sociaux** vous devez **chaque année à partir du 15 janvier** faire une demande de Dossier Social Etudiant (DES) sur le site du CROUS de Paris <http://www.crous-paris.fr>
- 2- Le CROUS vous enverra la confirmation de votre demande de bourse que vous devrez retourner accompagnée des pièces justificatives.
Votre dossier sera traité et vous recevrez la notification conditionnelle qui permettra la mise en paiement de votre bourse par le lycée dès septembre.



date limite de votre demande de bourse en ligne : 31 mai

- 3- **Dès que** vous recevrez votre notification conditionnelle, **vous l'apporterez au service de la scolarité**, quel que soit l'échelon de bourse (0 à 7). Au mois de septembre, **la mise en paiement sera activée par nos soins**.
- 4- Vous recevrez de la part du CROUS une **notification définitive** que vous apporterez aussi **au service de la scolarité**.

Le service de la Scolarité